

**LOGEMENT COOPÉRATIF NATIONAL AUTOCHTONE INC. /
NATIONAL INDIGENOUS COLLABORATIVE HOUSING INC.**

**APPEL DE CANDIDATURES : CONSEIL D'EXAMEN DE LA SÉLECTION DES
PRIX (ASRC)**

Les candidatures sont désormais acceptées pour participer au Conseil d'examen de la sélection des prix (ASRC) de Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl).

L'ASRC est un organisme indépendant et non partisan chargé de superviser le processus de sélection des **prix de reconnaissance en matière de logement de NICHl**. Les membres de l'ASRC sont bénévoles et sont nommés par le conseil d'administration de NICHl conformément au cadre et aux conditions de NICHl concernant l'attribution des prix.

NICHl cherche à obtenir des candidatures à l'appui de la nomination de cinq (5) membres au Conseil d'examen de la sélection des prix, soit :

Trois (3) Aînées ou Aînés;

Deux (2) représentants ou représentantes des jeunes.

NICHl souhaite recevoir des candidatures de personnes qui démontrent un engagement envers le logement autochtone et qui soutiennent ses valeurs et ses principes.

- L'ASRC sera composé de représentants et représentantes des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui participent aux questions de logement en milieu urbain, rural et nordique (URN) ou qui comprennent ces questions, y compris les aides au logement et les services connexes, ainsi que le développement de projets de logement.
- Dans l'idéal, le Conseil d'examen de la sélection des prix devra promouvoir l'égalité des sexes et la diversité, notamment grâce à une représentation de la communauté 2ELGBTQIA+, ainsi qu'un équilibre géographique pour obtenir des perspectives nationales et régionales, de même qu'une représentation des régions nordiques.
- Au moins deux (2) membres du Conseil doivent faire preuve d'une bonne connaissance des deux langues officielles.
- Une expérience pertinente peut comprendre des fonctions de direction, de gouvernance, d'engagement communautaire ou des compétences techniques en matière de logement autochtone, de développement communautaire ou dans des domaines connexes.

- NICHl reconnaît que les jeunes qui souhaitent s'impliquer dans le secteur du logement autochtone peuvent apporter de nouveaux points de vue de même qu'un vécu personnel, et les encourage donc à proposer leur candidature.
- Les membres s'engagent à respecter le principe des sept générations, ce qui se traduit par des enseignements intergénérationnels, un partage des connaissances et une prise de décision fondée sur la culture.

Les personnes qui envisagent de poser leur candidature doivent tenir compte du temps qu'elles consacreront à l'ASRC, notamment en participant à deux ou trois réunions virtuelles par an et en consacrant environ 21 heures par cycle annuel d'attribution des prix pour mener à bien le processus d'examen et de délibération.

Les membres de l'ASRC sont tenus d'agir de manière impartiale, de déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perçu et de respecter une stricte confidentialité.

À noter : Conformément au cadre et aux conditions de NICHl concernant l'attribution des prix de reconnaissance en matière de logement, l'ASRC sera également composé d'un (1) membre du Conseil consultatif de sélection de projets (PSAC) et de deux (2) membres du conseil d'administration de NICHl qui y siégeront dans le cadre de sa composition établie. En outre, un (1) membre du personnel de NICHl participera à la coordination (sans droit de vote) en aidant au déroulement des activités du Conseil et en assurant la facilitation efficace des réunions et des processus.

1) Si vous souhaitez que votre candidature soit prise en considération pour une nomination au Conseil d'examen de la sélection des prix (ASRC), veuillez soumettre les éléments suivants à NICHl, à info@nichihousing.com :

- Un formulaire de mise en candidature dûment rempli décrivant votre intérêt (voir ci-dessous);
- Une biographie ou un curriculum vitae décrivant votre expérience pertinente;
- Une lettre d'appui de votre organisation (s'il y a lieu);
- Une photo de votre visage en format numérique (.jpg ou .png).

2) Conformément au cadre et aux conditions de NICHl concernant l'attribution des prix de reconnaissance en matière de logement, les personnes qui se proposent pour faire partie de l'ASRC doivent répondre aux critères d'admissibilité et de composition suivants :

- Démontrer un engagement envers le logement autochtone;
- Avoir la volonté et la capacité de contribuer à une procédure d'examen équitable, impartiale et confidentielle;
- Être en mesure de respecter l'engagement de temps associé à une participation au sein de l'ASRC;
- Contribuer à la composition souhaitée du Conseil, qui comprend :

- Des Aînées ou Aînés reconnus comme tels par leur communauté;
- Des représentantes et représentants des jeunes, définis pour les besoins du Conseil comme étant des personnes âgées de 15 à 29 ans.

Les nominations à l'ASRC sont effectuées par le conseil d'administration de NICHI sur la base de l'expérience, de la représentation et de l'équilibre général du Conseil, conformément au cadre et aux conditions concernant l'attribution des prix.

3) Les candidatures doivent être soumises d'ici le : 29 Mai 2026, à 16 h, heure de l'Est. Les candidatures reçues après cette date pourraient ne pas être prises en compte.

Les membres sont nommés pour un mandat de deux ans, avec possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat consécutif à la discrétion du conseil d'administration de NICHI et conformément au cadre et aux conditions concernant l'attribution des prix. Une nomination pour un troisième mandat consécutif n'est pas autorisée.

À noter : *Le conseil d'administration de NICHI se réserve le droit et le pouvoir discrétionnaire de déterminer les nominations au Conseil d'examen de la sélection des prix conformément au cadre et aux conditions de NICHI concernant l'attribution des prix de reconnaissance en matière de logement. La présentation d'une candidature ne garantit pas une nomination.*

**LOGEMENT COOPÉRATIF NATIONAL AUTOCHTONE INC. /
NATIONAL INDIGENOUS COLLABORATIVE HOUSING INC.**

**CONSEIL D'EXAMEN DE LA SÉLECTION DES PRIX (ASRC) : FORMULAIRE DE
MISE EN CANDIDATURE**

Les informations recueillies dans ce formulaire de mise en candidature sont utilisées pour effectuer l'examen et la nomination des membres du Conseil d'examen de la sélection des prix (ASRC), conformément au cadre et aux conditions de NICHI concernant l'attribution des prix de reconnaissance en matière de logement. Les candidatures sont examinées par le conseil d'administration de NICHI ou par un comité désigné, et effectuées sur la base de l'expérience, de la représentation et de l'équilibre général du Conseil.

Toutes les informations fournies dans le cadre de ce processus de mise en candidature seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement aux fins de l'examen, de la sélection et de la nomination des membres de l'ASRC. Les informations ne seront communiquées à aucune autre personne que celles participant au processus d'examen sans leur consentement, sauf si cela est nécessaire pour exercer des responsabilités en matière de nomination et de gouvernance.

Veillez remplir ce formulaire de mise en candidature et le renvoyer par courrier électronique, accompagné des pièces justificatives requises, à info@nichihousing.com au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le ___29 Mai_____ 2026.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT

Nom :	
Organisation/Affiliation (s'il y a lieu) :	
Adhésion ou soutien à NICHI :	
Courriel :	
Titre/profession :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Langues parlées (veuillez indiquer la ou les langues	

que vous êtes à l'aise d'utiliser) :	
--------------------------------------	--

1) Expérience et expertise pertinentes : *Veillez décrire toute expérience, connaissance ou expertise que vous jugez utile pour siéger au Conseil d'examen de la sélection des prix.*

2) Affiliation régionale et culturelle : *Veillez décrire vos liens régionaux, communautaires et/ou culturels.*

3) Intérêt à siéger à l'ASRC : *Veillez expliquer pourquoi vous souhaitez siéger à l'ASRC et quelle perspective, voix ou contribution vous apporteriez au processus de sélection des prix.*

Je confirme que :

- Je suis Autochtone, c'est-à-dire membre des Premières Nations (y compris les personnes ayant le statut d'Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* [Canada] ou qui s'identifient comme Indiens non inscrits) ou d'une communauté inuit ou métisse, ou bénéficiaire d'un accord sur les revendications territoriales visé par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* (Canada);
- Je réponds aux critères d'admissibilité pour participer au Conseil d'examen de la sélection des prix, comme indiqué dans le cadre de NICHl concernant l'attribution des prix, y compris aux critères d'âge (jeunes de 15 à 29 ans, Aînées et Aînés) et d'autres critères énoncés.
- J'ai la capacité et la volonté de participer au Conseil d'examen de la sélection des prix conformément au cadre concernant l'attribution des prix de NICHl, y compris l'examen des candidatures, le maintien de la confidentialité et l'application des critères liés aux prix de manière équitable et respectueuse.

DOCUMENTS À JOINDRE

- Une lettre d'appui d'une organisation, d'une communauté ou d'une personne détentrice de connaissances (s'il y a lieu)
- Ma biographie ou mon curriculum vitae;
- Une photo de moi (portrait au format .jpg ou .png)

Je soussigné(e) confirme mon intérêt à siéger au Conseil d'examen de la sélection des prix de Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl). Je reconnais que ce rôle s'inscrit dans le cadre de NICHl concernant l'attribution des prix et est fondé sur des principes d'équité, d'intégrité culturelle, de respect et de responsabilité envers la communauté.

Je confirme que les informations fournies dans la présente manifestation d'intérêt et dans les documents joints sont, à ma connaissance, complètes et exactes.

Et j'ai signé en ce ____^e jour de _____ 2026.

Signature :

Nom en lettres moulées

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

Date limite de dépôt des candidatures :

29_Mai_ 2026, 16 h, heure de l'Est

Date de l'assemblée générale annuelle et du gala de remise des prix :

29 septembre 2026
